

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de ENTZHEIM
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site DEPOT DE SELLIT, Z.A.C. d'Entzheim RUE ICARE sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **ENTZHEIM** :

DEPOT DE SELLIT
n°67SIS06153.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **ENTZHEIM**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

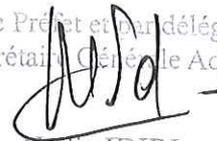
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI

Identification

Identifiant	67SIS06153
Nom usuel	DEPOT DE SELLIT
Adresse	RUE ICARE
Lieu-dit	Z.A.C. d'Entzheim
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	ENTZHEIM - 67124
Caractéristiques du SIS	Ce site a été découvert en 1991 dans le cadre des travaux de réalisation de la ZAC "l'Europeeum" d'Entzheim. Cette ancienne décharge "sauvage" contient des déchets inertes, des déchets organiques et des boues de tannerie.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	<p>L'estimation des déchets enfouis est de l'ordre de 50000 m³ sur une surface de l'ordre d'un hectare. Il a été estimé que ces déchets étaient composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25000 m³ de déchets inertes, - 15000 m³ de déchets assimilables aux déchets ménagers, - 2000 m³ de déchets spéciaux (boues de tannerie, hydrocarbures) - 8000 m³ de terres. <p>En fonction de la hauteur de la nappe, le pied du massif de déchets peut être au contact des eaux souterraines. Le puits d'alimentation en eau potable situé sur la commune de Lingolsheim, s'il était impacté, le serait après une période estimée de 12-18 mois.</p> <p>La solution finalement mise en œuvre a consisté à</p> <ul style="list-style-type: none"> - forer deux piézomètres aval (et un amont) pour surveiller semestriellement la qualité des eaux souterraines, - installer d'une couverture étanche afin d'empêcher les eaux météoriques de traverser le massif, - créer une barrière hydraulique se déclenchant automatiquement pendant les périodes de hautes eaux.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0006	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0006

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1043277.0 , 6837209.0 (Lambert 93)

Superficie totale 28036 m²

Perimètre total 2235 m

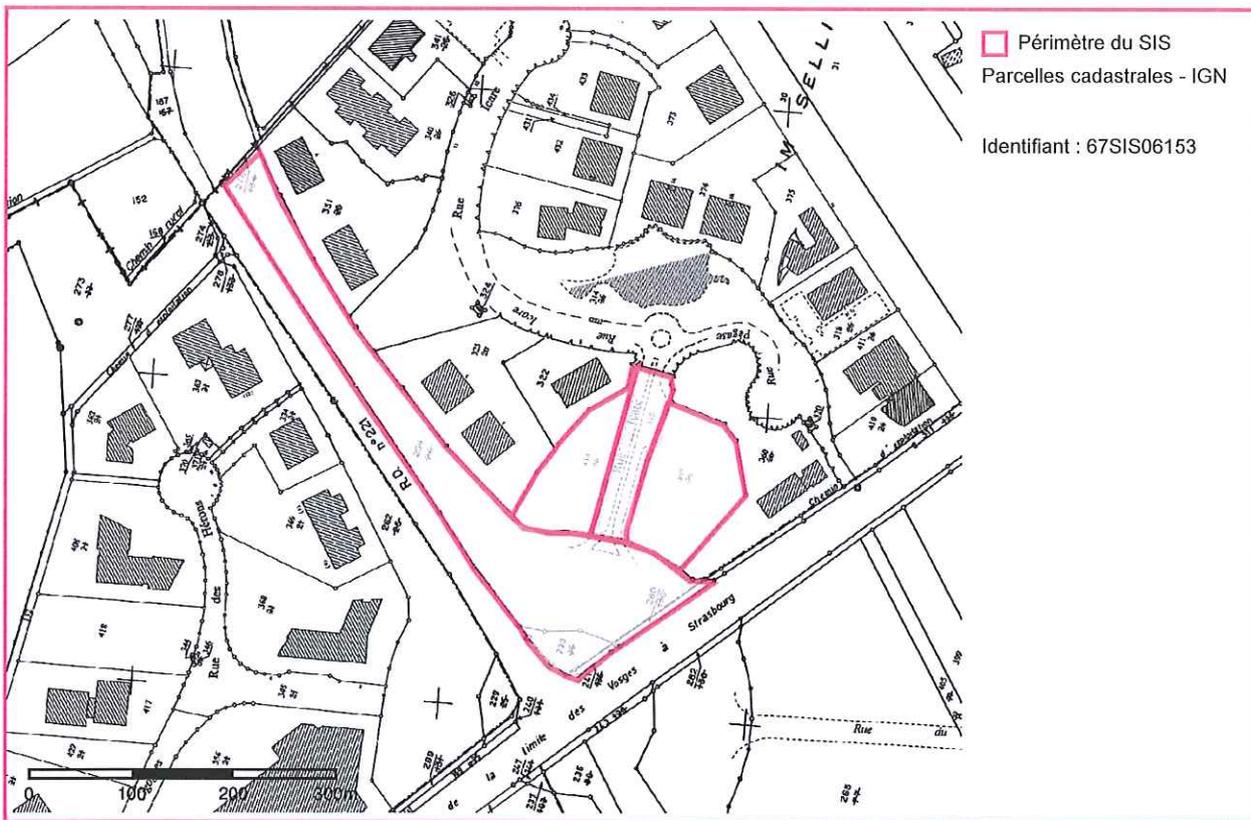
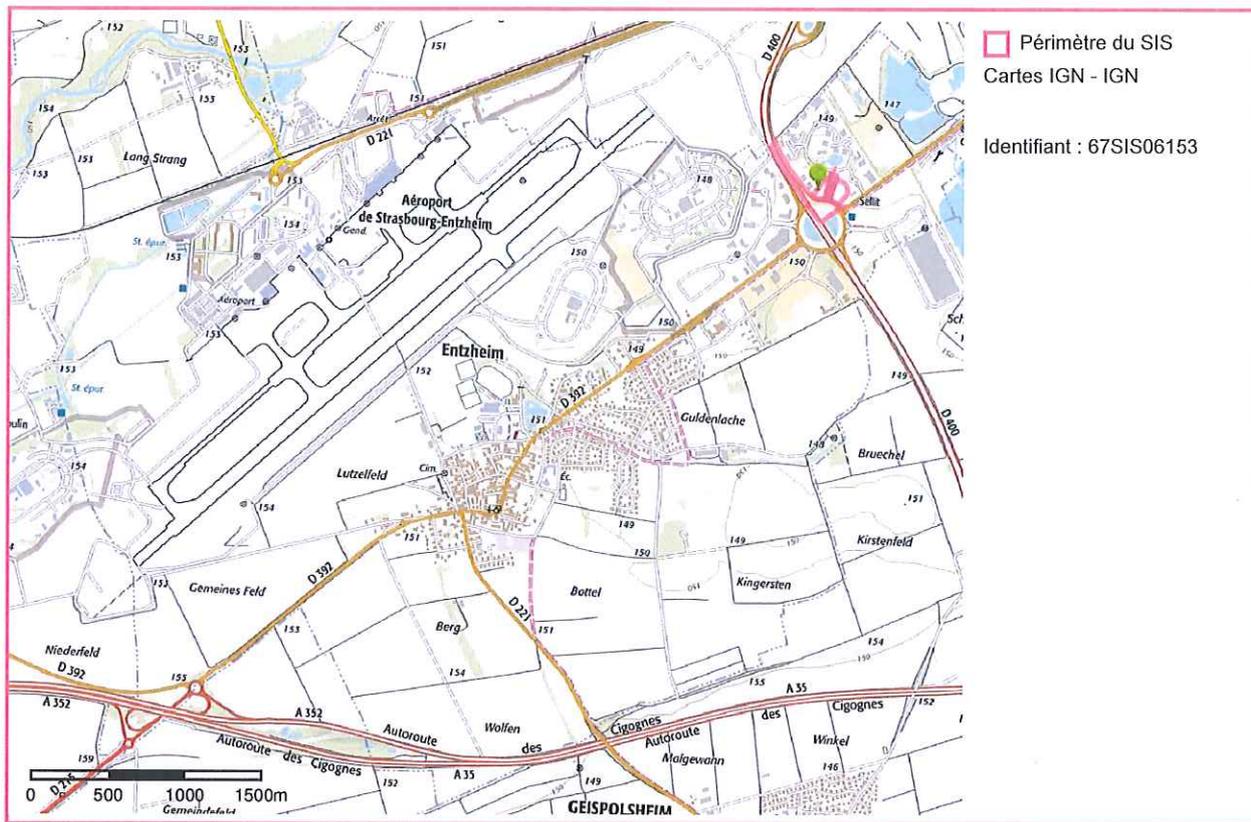
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ENTZHEIM	34	407	27/10/2017
ENTZHEIM	34	415	27/10/2017
ENTZHEIM	34	414	27/10/2017
ENTZHEIM	34	264	27/10/2017

Documents

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

Préfet par déléguation
de la Préfecture du Bas-Rhin
Adjointe
M. Adia IDIRI

